



Appel d'offre : Recrutement d'un cabinet de conseils en communication

Date d'émission : 1 décembre 2021

Date limite de réception des offres : 13 décembre 2021

Pouvoir adjudicateur : CODATU, 44 Avenue Paul Kruger 69100 Villeurbanne France

Description de l'offre

1. L'Association CODATU

L'Association CODATU est une association à but non lucratif, à vocation internationale et reconnue d'intérêt général. Elle est née de la conférence mondiale sur les transports urbains, organisée à Dakar au Sénégal en 1980 et a pour objectif de promouvoir la mobilité urbaine soutenable et la ville durable dans les pays en développement à travers des actions de formation, d'animation et d'échanges scientifiques, techniques, économiques et sociaux, à l'échelle internationale, entre les différents acteurs des secteurs du transport, de l'urbain et de la mobilité urbaine : les pouvoirs publics, les entreprises, les instituts de recherches, les professionnels des déplacements urbains et la société civile.

CODATU réalise des assistances techniques, des formations à destination des décideurs, des projets pilotes, organise des conférences et publie des ouvrages sur des thématiques liées à la mobilité urbaine dans les pays en développement. Ces différentes activités sont réalisées en collaboration avec ses partenaires français (AFD, Ministère de la Transition écologique, ADEME, CEREMA, etc.), régionaux et internationaux (Union Européenne, Banque mondiale, WCTRS, etc.).

2. Contexte

Depuis 2014, CODATU a renforcé sa présence auprès des autorités nationales et locales organisatrices de la mobilité dans les villes du Sud et a fortement diversifié ses activités à travers de nombreux partenariats et projets. L'Association a identifié la communication comme étant un élément essentiel dans son essor et souhaite s'adapter aux nouvelles manières de communiquer pour donner une meilleure visibilité à ses actions. En effet, suite à plusieurs réunions et séminaires internes, il a été préconisé de mettre une priorité sur l'amélioration des moyens de communication pour une plus grande clarté sur les activités menées par CODATU, pour la diffusion d'une image plus claire et pour faciliter l'accessibilité des informations et de la documentation de l'Association.

Aussi, une composante « communication » est rajoutée à chaque projet ou programme de coopération afin de valoriser les travaux réalisés et les partenariats développés. Ceci rajoute une obligation contractuelle en matière de prestations de communication vendus sur les projets.

Les tâches de communication n'ont jusqu'à présent pas fait l'objet d'une attention particulière de l'association et étaient assurées jusqu'à présent par des salariés qui n'en avaient pas véritablement ni les compétences ni la mission. L'association, estimant l'importance de la communication pour le développement de son activité et de son image, a décidé de mettre en place un dispositif qui



répondrait à ses ambitions et enjeux en termes de communication internes de façon plus professionnelle.

Pour ce faire, l'Association a convenu de faire appel à un expert en communication qui interviendrait sous forme de prestation d'assistance technique et dont la mission serait de l'aider à définir sa stratégie de communication et à mettre en place et superviser de l'ensemble de sa communication externe.

3. Objet de la mission

L'objectif de la mission du cabinet sélectionné sera de :

- 1 – Définir une stratégie de communication qui sera en accord avec les valeurs et les objectifs de l'Association
- 2 – Proposer un dispositif de communication agile et adapté qui répondrait aux attentes internes et des projets en matière de communication, selon les budgets disponibles (voir annexe 1 : tâches de communications), notamment en retenant les partenaires techniques ad hoc (exemple : webmaster, ...)
- 3 – Rédiger le cahier des charges des partenaires et ou experts techniques internes ou externes nécessaires
- 4- Evaluer et sélectionner lesdits partenaires/ experts techniques
- 5 – Mettre en place et superviser la communication de CODATU

4. Réponse attendue

Les candidats devront fournir une réponse sous la forme d'un dossier succinct (2 à 4 pages, hors CV et références) comprenant :

- Un bref descriptif de leur compréhension du contexte et de la mission ;
- Un programme des travaux envisagés selon les objectifs fixés ;
- Une offre financière détaillée ;
- le Curriculum Vitae détaillé des personnes qui réaliseront les travaux ;
- Des références pertinentes relatives à des actions similaires ;

5. Calendrier de sélection

- 1 décembre 2021 - Diffusion des termes de référence
- 06 décembre 2021 – Date limite de dépôt des demandes de clarification par les candidats
- 08 décembre 2021 – Date limite de réponse aux demandes de clarification
- 13 décembre 2021 -17h00 – Date limite de réception des offres
- 16 et 17 décembre – Entretiens avec les candidats
- 21 décembre 2021 - Sélection du cabinet
- 23 décembre 2021 - Signature du contrat



6. Critères de sélection

Le commanditaire choisira le prestataire selon les critères suivants : La compréhension de la mission (10%), le coût de la prestation (40 %), le descriptif et le programme des travaux envisagés (20 %), l'expérience, les références du candidat sur des actions similaires et tout élément permettant de justifier la capacité du candidat (30 %).

7. Envoi des offres

Les offres devront être adressées à l'attention de Madame Cynthia Akpro au plus tard le 13 décembre 2021 à l'adresse contact@codatu.org, en mentionnant dans le titre du message [Offre-Communication]